

[Accueil](#) > ... > [Intenter Une Action En Justice](#) > [Où Et Comment](#) > [Coûts](#) > Étude de cas n° 4 - droit commercial - contrats - République tchèque

## Étude de cas n° 4 - droit commercial - contrats - République tchèque

### Frais en République tchèque

Frais afférents aux instances, aux appels et aux modes alternatifs de règlement des conflits

Étude de cas	Instances			Appels			Modes alternatifs de règlement des conflits	
	Frais d'instance initiaux	Frais de transcription	Frais d'acte	Frais d'instance initiaux	Frais de transcription	Frais d'acte	Ce mode de règlement est-il possible pour résoudre ce type de cas?	Frais
Cas A	5 % du montant pour l'objet de la procédure, jusqu'à 40 000 000 CZK	Sans objet (s.o.)	Non.	5 % du montant	Sans objet (s.o.)	Non.	Oui (par exemple, arbitrage ou médiation)	Montant contractuel
Cas B	5 % du montant pour l'objet de la procédure, jusqu'à 40 000 000 CZK	Sans objet (s.o.)	Non.	5 % du montant	Sans objet (s.o.)	Non.	Oui (par exemple, arbitrage ou médiation)	Montant contractuel

### Honoraires de l'avocat, de l'huissier et de l'expert

Étude de cas	Avocat		Huissier			Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Frais
Cas A	Non.	Montant contractuel	Non.	-	-	Non.	De 100 à 350 CZK de l'heure
Cas B	Non.	Montant contractuel	Non.	-	-	Non.	De 100 à 350 CZK de l'heure

### Frais d'indemnisation des témoins, de gage ou de garantie et autres frais connexes

Étude de cas	Indemnisation des témoins	Gage ou garantie	Autres frais
--------------	---------------------------	------------------	--------------

Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Ce dispositif existe-t-il et quand et comment y a-t-on recours?	Frais	Description Frais
Cas A Oui. Les frais réels encourus sont payés.	Ils varient en fonction des spécificités de l'affaire	En matière commerciale, si une mesure provisoire est requise.	50 000 CZK	-
Cas B Oui. Les frais réels encourus sont payés.	Ils varient en fonction des spécificités de l'affaire	En matière commerciale, si une mesure provisoire est requise.	50 000 CZK	-

## Coût de l'aide juridictionnelle et autres défraiements

Étude de cas	Aide juridictionnelle			Remboursements		Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a versée?	
	Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Quand l'aide juridictionnelle est-elle octroyée intégralement?	Quelles sont les conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas intégral, quel pourcentage en est le règle générale?		Quels frais ne sont jamais remboursés?
Cas A	En droit commercial, très rarement.	-	-	Oui.	Cela dépend des circonstances du cas.	Le remboursement intégral des frais peut être exigé.	Non.
Cas B	Voir la directive relative à l'aide judiciaire dans les litiges transfrontaliers.	-	-	Oui.	Cela dépend des circonstances du cas.	Le remboursement intégral des frais peut être exigé.	Non.

## Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Quel est son coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Quel est son coût approximatif?
Cas A	Documents originaux en langue étrangère nécessaires à la procédure	De 100 à 350 CZK par page	-	-
Cas B	Documents originaux en langue étrangère nécessaires à la procédure	De 100 à 350 CZK par page	Lorsque la partie ou le témoin est étranger ou ne comprend pas le tchèque.	De 100 à 350 CZK de l'heure

■ Dernière mise à jour: 18/07/2025

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent

document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.